

Règlement Jeu-concours « ensembledurablement.lu »

Art. 1 – Dénomination et objet du concours

La Banque Raiffeisen s.c., ayant son siège principal à L-3372 Leudelange (dénommé ci-après « organisateur »), 4, rue Léon Laval, et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B-20128 organise pendant la période du 25 janvier 2021 au 28 février 2021 un jeu-concours sans obligation d'achat avec tirage au sort dénommé « ensembledurablement.lu » (ci-après : « jeu-concours »).

Dans le cadre du jeu-concours mentionné ci-avant, l'organisateur permet à 3 personnes de gagner une trottinette électrique de la marque EGRET. L'action est limitée au territoire luxembourgeois.

Art. 2 – Participation

Le présent jeu-concours avec tirage au sort est organisé pendant la période du 25 janvier 2021 au 28 février 2021 sur la page « ensembledurablement.lu ».

La participation au jeu-concours est ouverte à toutes les personnes physiques ayant atteint l'âge de 18 ans disposant d'une adresse postale et e-mail valides, à l'exception des collaborateurs de l'organisateur (ainsi que les membres de leur famille). L'indication d'une identité ou d'une adresse e-mail falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte ou le non-respect des conditions de participation entraîne l'élimination du participant au jeu-concours.

Art. 3 – Principe du jeu-concours

Pour participer au jeu-concours, il suffit de répondre à la question et de remplir le formulaire de participation sur la page « ensembledurablement.lu ».

Les gagnants seront tirés au sort le 3 mars 2021 au siège de la Banque Raiffeisen. Les publications non conformes aux règles de bonne conduite ne seront pas prises en compte lors du tirage au sort.

Art. 4 – Lots

L'organisateur met en jeu les lots suivants :

- 3 trottinettes électriques de la marque EGRET d'une valeur de 1 199 € chacune

Art. 5 – Détermination des gagnants

Les gagnants sont avertis personnellement par l'organisateur via mail ou autres. Dès réception de ce message, ces derniers disposeront d'un délai de 5 jours pour entrer en contact avec l'organisateur. Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Le gain ne pourra être ni monnayé, ni échangé. En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de substituer à tout moment aux lots proposés des lots équivalents.

Art. 6 – Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées par BANQUE RAIFFEISEN SC, 4 rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Pour plus d'informations quant au traitement des données à caractère personnel, veuillez consulter la notice d'information en matière d'événements, de jeux et de concours disponible sur le site internet de la Banque dans la rubrique Mentions Légales.

https://www.raiffeisen.lu/sites/default/files/documents/notice_dinformation_en_matiere_devenements_de_jeux_et_de_concours_ndeg671_fr_v_01_01_2021.pdf

Les données demandées dans le formulaire doivent toutes être renseignées afin de permettre au participant de participer au jeu concours « [ensembledurablement.lu](https://www.raiffeisen.lu) ».

Les participants peuvent, pour toute question ou pour exercer leurs droits, s'adresser au Chargé de Protection des Données, Banque Raiffeisen, BP 111 L-2011 Luxembourg ou par e-mail à : charge-deprotection@raiffeisen.lu, sans préjudice de leur droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données.

Art. 7 – Responsabilité

Les participants acceptent, que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements du réseau internet les empêchant d'accéder au jeu-concours ou perturbant le bon déroulement du jeu-concours ainsi que d'actes de malveillance de tiers. L'organisateur ne peut donc, malgré la mise en œuvre d'une plateforme sociale opérationnelle pour le jeu-concours, être tenu responsable pour des erreurs matérielles éventuelles (p.ex. affichages erronés, envoi d'e-mails erronés, problèmes lors de l'envoi d'e-mails), de l'absence de disponibilité des informations sur la plateforme ainsi que de la présence non-détectée de virus.

De manière générale, les participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques et risques de l'internet, comme par exemple le détournement de données entre leurs outils informatiques/ téléphones mobiles/smartphones et la page du réseau social de l'organisateur, le piratage de celle-ci et la contamination possible de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones par des virus.

Les participants reconnaissent et acceptent, qu'ils sont exclusivement responsables pour les problèmes techniques de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones lors de la connexion au site « [ensembledurablement.lu](https://www.raiffeisen.lu) » que l'organisateur n'est en aucun cas responsable pour les conséquences des pertes ou retards de courriers électroniques entre les participants et l'organisateur ainsi que des erreurs techniques et/ou humaines pouvant affecter la participation au jeu-concours et ne lui étant pas imputables.

Les participants sont seuls responsables pour la prise de mesures de protection appropriées de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones et des données y étant stockées ainsi que transmises par l'internet.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer le jeu-concours s'il s'avère que son bon déroulement ne peut être assuré suite à des événements non-influencables par lui.

Art. 8 – Publicité et Marketing

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'organisateur à traiter leurs données personnelles, à publier leur nom, ainsi que d'éventuelles photographies prises lors de la remise des lots et ceci, sans compensation.

Art. 9 – Réclamations

Les réclamations au sujet du présent jeu-concours doivent être envoyées par lettre recommandée, au plus tard jusqu'au 28 février 2021 à l'adresse de l'organisateur. Aucune autre réclamation ne sera acceptée.

Art. 10 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Art. 11 – Force majeure

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le jeu-concours devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce serait faite sur le site www.raiffeisen.lu.

Art. 12 – Avenants au règlement

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu-concours sur le site www.raiffeisen.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

Art. 13 – Poursuites judiciaires

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder.

Art. 14 – Droit applicable et tribunaux compétents

Les relations entre l'établissement bancaire et les participants sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg sont seuls compétents en cas de litiges.